

Pour les libertés, financez Assagi !

Assagi (Association d'Aide aux personnes en difficulté dans l'agglomération de Nancy et ses environs) vient en soutien aux personnes en difficulté en raison de leur engagement politique, écologique ou syndical, de l'exercice de leur liberté d'expression ou de manifestation.

Fondée en 2020 suite à la répression judiciaire dont ont été victimes des personnes mobilisées contre la réforme des retraites, Assagi a depuis été sollicitée par des personnes mobilisées sur d'autres contestations sociales, féministes, contre l'extrême droite. En pratique, l'association aide au financement des frais d'avocats quand des personnes ont recours à leurs services (garde à vue, plaidoirie...).

La séquence ouverte par les élections européennes puis législatives du début de l'été 2024, avec le durcissement répressif et la droitisation extrême du pouvoir politique, laisse augurer que le nombre de bénéficiaires d'Assagi va augmenter dans les mois et années à venir.

L'association est déclarée en préfecture depuis 2020, elle est reconnue d'intérêt général depuis 2024. Elle travaille conjointement avec des avocats et avec une douzaine d'associations, collectifs, syndicats ou partis politiques.

Verser ponctuellement ou mieux, verser régulièrement de l'argent à Assagi, c'est assurer les moyens d'une défense juridique aux acteurs et actrices des mouvements sociaux progressistes qui se voient régulièrement entraver dans leurs combats. En soutenant Assagi, vous les soutenez elles et eux.

« AssAGI a pour objet le soutien aux personnes en difficulté en raison de leur engagement politique, écologique ou syndical.

« Elle soutient celles et ceux qui combattent l'injustice, les inégalités sociales, le capitalisme, le sexisme, le fascisme et les idées d'extrême droite, et plus généralement toute atteinte au principe fondamental d'égalité entre les êtres humains.

« Elle soutient ainsi celles et ceux qui s'opposent à, ou qui subissent, l'arbitraire, l'intolérance, le harcèlement, toute forme de racisme et de discrimination fondée sur le genre, l'orientation sexuelle, l'état de santé ou le handicap, les opinions politiques, philosophiques et religieuses, l'origine et la nationalité. »

Extrait du texte d'intention d'AssAGI

DONNEZ à ASSAGI

Le don à Assagi ouvre droit à une réduction fiscale car il remplit les conditions générales prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts. Particuliers imposables : si vous n'êtes pas bénéficiaire d'Assagi, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.



Pour un versement ponctuel ou mensuel vous pouvez payer en ligne, ce qui générera automatiquement un reçu fiscal : <https://urls.fr/bVWL9L> ou QR-code

Pour un versement ponctuel vous pouvez également faire un virement [RIB sur le site], ou payer par chèque ou en liquide. Dans ce cas, pour recevoir un reçu fiscal et bénéficier de la réduction fiscale, merci de nous faire parvenir ce bulletin complété

NOM

Prénom

Email

Adresse postale

.....

.....

Mail : assagi@riseup.net Site : <https://nancy-luttes.net/assagi.html>